



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)

VISANT

LA PRESTATION D'UN PROGRAMME DE CERTIFICATION DE COACHS ACCRÉDITÉ PAR L'ICF

Date d'émission :
18 septembre 2018

N° de la DR :
RFx-000053

Date de clôture :
5 octobre 2018, à 11 h, heure locale d'Ottawa

Renseignements :

Daniela C. Michaud
Agente principale, Approvisionnement

Tél. : 613-742-5377

Courriel : dcmichau@cmhc-schl.gc.ca

1. INTRODUCTION

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme fédéral responsable de l'habitation au Canada et a pour mandat d'aider les Canadiens à disposer d'un vaste choix de logements abordables et de qualité. Il s'agit d'une société d'État dirigée par un conseil d'administration qui relève du Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'honorable Jean-Yves Duclos.

La SCHL compte 2 000 employés répartis entre son Bureau national à Ottawa et ses centres d'affaires, lesquels couvrent cinq régions : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et les Prairies et les territoires.

Vous trouverez un profil complet de la Société à l'adresse www.cmhc-schl.gc.ca

2. RÉSUMÉ DES DÉFINITIONS

ACC	Associate Certified Coach – Coach associé certifié
ACSTH	Accredited Coach Specific Training Hours - Heures de formation du coach certifié
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
ICF	International Coach Federation
DR	Demande de renseignements
DP	Demande de propositions
Répondants	Fournisseurs potentiels qui soumettent une réponse à la DR
Proposants	Fournisseurs potentiels qui soumettent une proposition en réponse à la DP

3. OBJET

La présente demande de renseignements (DR) invite les entreprises à fournir de l'information sur leur capacité d'offrir un programme de certification de coachs accrédité par l'International Coach Federation (ICF) aux gestionnaires de personnes à la SCHL.

4. CONTEXTE

À la fin de 2018 ou au début de 2019, la SCHL aimerait offrir, dans les deux langues officielles, un programme de certification de coachs accrédité par la FCI à ses différents gestionnaires de personnes.

5. EXIGENCES

5.1 Aperçu des exigences

Il sera nécessaire de former environ 25 employés de la SCHL. Il est entendu que la formation se déroulera à distance sur une période étendue et que certaines séances auront lieu sur place au Bureau national de la SCHL à Ottawa. La formation peut se présenter sous la forme de séances de groupe (par exemple, 2 groupes de 12 employés), devra être offerte en français et en anglais et devrait être d'une durée d'environ 100 heures pour chaque participant.

Programme requis :

- a. Le programme ACSTH (Accredited Coach Specific Training Hours - Heures de formation du coach certifié) de l'ICF permettant aux employés de recevoir leur désignation internationale ACC (Associate Certified Coach – coach associé certifié);

5.2 Les répondants doivent satisfaire aux **exigences obligatoires** suivantes :

- a. Être accrédités par l'ICF de sorte à pouvoir offrir un programme ACSTH menant à la désignation ACC;
- b. Avoir la capacité d'offrir les programmes de coaching dans les deux langues officielles du Canada.

6. STRATÉGIE D'ACQUISITION

Si elle reçoit plusieurs réponses qui satisfont aux exigences de la présente DR, la SCHL appliquera un processus d'approvisionnement en trois (3) étapes :

Étape 1 : Recherche d'entreprises compétentes	→	Demande de renseignements
Étape 2 : Sélection d'une (1) entreprise	→	Demande de propositions
Étape 3 : Passation d'un marché	→	Négociation et ratification de l'entente

Étape 1 : DR

Les réponses soumises à la DR ne sont pas exécutoires. L'émission de la DR ne doit pas être interprétée comme un quelconque engagement de la part de la SCHL ni comme une autorisation d'entreprendre des activités connexes.

Étape 3 : DP

Les répondants qui soumettent des réponses qui satisfont aux exigences de la présente DR pourraient être invités à soumettre des propositions complètes. Les propositions complètes seront évaluées conformément aux critères d'évaluation énoncés dans la DP. Les proposants présélectionnés pourront entamer des négociations avec la SCHL.

Étape 4 : Passation d'un marché

Le ou les proposants retenus dans le cadre de la DP peuvent entreprendre des négociations avec la SCHL et signer une entente.

7. EXAMEN DES RÉPONSES À LA DR

La SCHL se réserve le droit de demander des précisions supplémentaires durant l'examen des réponses à la présente DR et/ou d'examiner une modification subséquente de la réponse soumise par un répondant.

Aucun paiement ne sera effectué pour les coûts engagés et associés à la préparation et à la présentation d'une réponse à la demande de renseignements. Tous les coûts relèvent de la seule responsabilité du répondant.

8. AUCUNE OBLIGATION

La publication de la présente DR ne crée aucune obligation pour la SCHL de lancer un processus d'approvisionnement concurrentiel subséquent et n'oblige pas la SCHL, légalement ou autrement, à conclure une entente avec des répondants ou à accepter des suggestions venant de ces derniers.

Ce processus de DR ne constitue pas une invitation à soumissionner et un contrat ne résultera pas de cette demande.

9. PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT

Les répondants doivent manifester leur intérêt à la SCHL au plus tard à la date de clôture indiquée dans le présent avis. Si la SCHL décide d'émettre une DP à la suite de la présente DR, la DP sera envoyée aux fournisseurs qui : (i) satisfont aux exigences obligatoires; et (ii) ont fait part de leur intérêt à la SCHL.

Le calendrier d'une DP subséquente sera établi comme suit :

- Date d'émission de la DP : Novembre 2018
- Réception des propositions : Décembre 2018
- Évaluations et négociations : Décembre 2018
- Date d'attribution : Janvier 2018

10. CADRE DE RÉFÉRENCE

- Seuls les répondants qui sont en mesure de respecter les échéances de la DP indiquées ci-dessus devraient répondre à la présente DR;
- Si elles ont des questions au sujet des exigences fournies, les entreprises doivent adresser leurs demandes de renseignements à l'autorité contractante (Daniela Michaud) à l'adresse suivante :

dcmichau@cmhc-schl.gc.ca et ProcurementSourcing_Sourcesd'approvisionnement@cmhc-schl.gc.ca

d'ici 14 h (HNE) le 20 septembre 2018. Les réponses aux questions seront affichées le **27 septembre 2018**, à moins qu'elles soient de nature exclusive ou confidentielle;

- Pour que les qualifications des fournisseurs intéressés soient prises en considération, la SCHL demande que les réponses à la DR soient fournies à l'autorité contractante (Daniela Michaud) **d'ici 11 h (HNE) le 5 octobre 2018**;
- La SCHL se réserve le droit de demander des détails à l'appui et de procéder à la validation des qualifications et des capacités des parties intéressées;
- La SCHL entend mener des négociations dans le cadre du processus de sélection lié à la DP;
- La SCHL se réserve le droit d'annuler la présente DR n'importe quand ou de s'abstenir de lancer une DP;
- Ni la présente DR ni aucun autre processus de sélection subséquent n'imposera à la SCHL l'obligation ou la responsabilité (i) d'exécuter un contrat avec un répondant et (ii) d'assumer les coûts engagés par le répondant pour répondre à la présente DR. En soumettant une réponse à la présente DR, les répondants renoncent à tout droit de demander des dépens ou des dommages-intérêts ou d'invoquer tout autre recours contre la SCHL relativement à la présente DR ou à toute DP subséquente ou tout autre processus de sélection.

11. RÉPONSE À LA DR

La réponse du fournisseur à la DR doit inclure les éléments suivants :

- Une copie signée de la manifestation d'intérêt;
- Une déclaration d'intérêt d'au plus deux (2) pages décrivant les programmes offerts par le répondant qui satisfont aux exigences de la section 5.1 a. et une brève description de la

manière dont le répondant satisfait à chaque exigence obligatoire énoncée dans les sections 5.2 a. et b.

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Ce formulaire sert à confirmer l'intention de votre entreprise de répondre à une demande de propositions subséquente.

DR n° : RFX-000053

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous confirmons notre intérêt à répondre à une DP. Nous reconnaissons et garantissons que nous répondons aux exigences obligatoires énoncées dans le présent avis et que nous possédons l'expérience et l'expertise requises ainsi que la stabilité financière pour (i) assurer le service; (ii) fournir le bien.

Veuillez indiquer la langue de préférence pour les documents de la DP :

Anglais;

Français.

Signature :	
Nom et titre : (Personne-ressource)	
Société :	
Adresse :	
Téléphone :	
Cellulaire :	
Courriel :	
URL :	